

# **Politique municipale des arts de Fredericton**

Services d'aménagement  
VILLE DE FREDERICTON  
Février 2003

---

# Politique municipale des arts de Fredericton

---

## Table des matières

I	CONTEXTE	
	i) Pourquoi se doter d'une politique . . . . .	3
	ii) L'expérience vécue à Fredericton . . . . .	4
	iii) Le processus d'élaboration des politiques . . . . .	5
	iv) La structure de la politique. . . . .	5
II	POLITIQUE MUNICIPALE DES ARTS DE FREDERICTON	
	<b>1.0 Preamble . . . . .</b>	<b>7</b>
	<b>2.0 But de la politique . . . . .</b>	<b>7</b>
	<b>3.0 Définitions . . . . .</b>	<b>8</b>
	<b>4.0 Les valeurs associées aux arts à Fredericton . . . . .</b>	<b>8</b>
	<b>5.0 Vision de Fredericton à propos des arts . . . . .</b>	<b>9</b>
	<b>6.0 Principes directeurs . . . . .</b>	<b>9</b>
	<b>7.0 Buts et stratégies . . . . .</b>	<b>10</b>
	<b>7.1 Développement communautaire. . . . .</b>	<b>10</b>
	<b>7.2 Investissement . . . . .</b>	<b>11</b>
	<b>7.3 Accès et sensibilisation . . . . .</b>	<b>12</b>
	<b>7.4 Facilitation . . . . .</b>	<b>13</b>
	<b>7.5 Gouvernance . . . . .</b>	<b>14</b>
III	ANNEXES	
	i) Membres du groupe de travail sur la politique des arts. . . . .	15
	ii) Conclusions de la consultation publique. . . . .	16

# I Contexte

---

## i) Pourquoi se doter d'une politique?

Ce n'est pas d'hier que les municipalités nord-américaines constatent que les arts et la culture ont des retombées « bénéfiques » dans une collectivité, tant sur le plan social qu'économique. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années toutefois qu'elles se mobilisent davantage pour jouer un rôle actif dans la célébration, la promotion et le soutien des arts grâce à une planification stratégique et à un éventail de programmes et de services parallèles. Ce phénomène s'explique comme suit :

- a) ***Le passage à des économies urbaines moins traditionnelles*** : La désindustrialisation de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, alliée aux restructurations des sociétés et du gouvernement, a obligé les collectivités à diversifier leurs activités pour demeurer autonomes. Les municipalités se penchent désormais sur les perspectives stratégiques au chapitre des arts, de la culture et du patrimoine pour contribuer à créer cette diversité et, par conséquent, bénéficier de retombées économiques directes et induites. Les centres-villes, où le milieu bâti est propice aux activités artistiques et où la qualité de vie peut s'en trouver nettement améliorée, sont souvent des « secteurs cibles » où exploiter de telles possibilités.
- b) ***La reconnaissance des collectivités urbaines en tant qu'« écosystèmes »*** : Les systèmes économiques, sociaux, culturels et politiques sont interdépendants et sont tous jugés essentiels à la croissance urbaine. Les arts sont à la base même d'une localité en bonne santé et viable où les citoyens ne sont pas que des consommateurs, mais sont aussi stimulés et inspirés par les arts. Un tel climat favorise la créativité dans les secteurs de la recherche-développement, de l'éducation et des affaires. De plus, les gens qui aspirent à une qualité de vie supérieure pour eux-mêmes et pour leurs employés recherchent des localités où s'épanouissent les arts. Une collectivité en bonne santé et viable est donc une collectivité où les arts sont étroitement associés à la qualité de vie urbaine.
- c) ***L'évolution de la cohésion sociale*** : À l'ère de la mondialisation et des communications de masse, les populations ont tendance à être moins intimement liées à leur localité, elles sont moins « enracinées ». Les arts, ainsi que les moyens plus traditionnels que sont la vie de quartier, les groupes confessionnels et sociaux et les milieux de travail, peuvent contribuer à la cohésion sociale – le développement de valeurs communes et d'un sentiment d'appartenance, d'inclusion et de participation (fierté communautaire) chez les citoyens de tous horizons.

- d) ***Les rôles et les relations en évolution*** : Étant donné que les arts sont surtout accessibles en milieu urbain, là où se retrouvent aussi l'infrastructure et le capital humain connexes, les municipalités sont appelées à assumer un rôle de « partenaires » de premier plan en ce qui touche au développement des arts. Elles sont mises au défi d'investir une part équitable de ressources financières et de ressources concrètes et de mettre en œuvre des programmes et des services qui complètent ceux offerts par les autres ordres de gouvernement.

De nos jours, les municipalités sont perçues comme des intervenants clés dans le développement des arts, grâce à leur capacité d'adapter les programmes et les services à leur situation particulière, de rationaliser l'utilisation de l'espace à des fins artistiques et culturelles et d'associer les diverses communautés d'intérêts – notamment dans le domaine des arts, des loisirs, des affaires et de l'éducation – à leurs activités d'urbanisme. Pour une municipalité, l'élaboration d'une **politique des arts** est le principal moyen de conférer une légitimité à ses actions dans le domaine et d'officialiser ses relations avec les communautés d'intérêts en question. En outre, cela permet aux dirigeants municipaux de prendre des décisions éclairées quant à la nature de leurs investissements dans les arts, aux programmes et services qu'ils devraient offrir, aux mécanismes organisationnels et procéduraux qu'ils devraient mettre en place pour desservir la population et aux objectifs et stratégies à adopter en prévision de l'avenir.

## ii) **L'expérience vécue à Fredericton**

Dans le domaine des arts, l'héritage fabuleux de Fredericton n'est jamais passé inaperçu. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la notoriété qu'elle s'acquiert en tant que « coin des poètes » ne marque qu'un début pour cette ville qui deviendra un jalon artistique important des Maritimes et du Canada. Lieu de résidence d'écrivains, d'artistes du domaine des arts visuels et de la scène ainsi que d'artisans réputés, Fredericton, qui accueille différents établissements, a vu son monde artistique s'apparenter de plus en plus à l'identité collective. Or, au cours des dernières années, des artistes, des professionnels et le public en général ont fait remarquer que l'élaboration de programmes et de politiques en relation avec les arts accusaient un retard par rapport à ce qui se faisait dans les autres municipalités. Selon eux, d'autres villes ont accompli des progrès considérables pour faire des arts un tremplin de la croissance et du développement. À titre de partenaire, Fredericton pourrait jouer un rôle de premier plan pour soutenir et promouvoir les arts dans une perspective de retombées économiques et sociales.

En 1999, le conseil municipal de Fredericton créait une nouvelle division au sein de ses services d'aménagement. Le Bureau du patrimoine et des affaires culturelles a été mandaté pour travailler dans trois grands domaines : les arts et la culture, le patrimoine bâti et la revue de projets. Le dossier des arts et de la culture

englobe notamment l'élaboration de politiques et de programmes, le soutien de la promotion et des services et le soutien au développement de produits.

L'élaboration d'une politique des arts constituait un premier pas dans la progression de ce dossier. On s'entendait pour dire qu'une telle politique devrait :

- a) refléter les discussions concertées de la municipalité et de la population, de telle sorte que les notions de « culture » et « d'arts » soient comprises d'emblée et les valeurs adoptées;
- b) reposer sur une vision commune fondée sur les aspirations sociales, culturelles et économiques du milieu;
- c) s'avérer ouverte et souple pour faire écho à l'évolution des besoins de la collectivité;
- d) être un instrument de progrès plutôt que de réglementation, un outil qui soutiendrait les partenariats stratégiques.

Compte tenu des ressources en personnel limitées, l'élaboration de la politique a été axée sur les activités créatives. Il ne s'agissait pas d'élaborer une « politique culturelle » : on n'aborderait pas les questions de patrimoine culturel, dont celles du patrimoine bâti et de la culture matérielle et, par conséquent, on ne se pencherait pas sur les infrastructures comme les musées et les bibliothèques. Il était d'ailleurs admis que d'autres éléments relevant d'une politique culturelle seraient également élaborés dans le cadre du plan municipal.

### **iii) Le processus d'élaboration de la politique**

À l'été 2000, le conseil municipal a désigné un groupe de travail chargé de l'élaboration des politiques (voir la composition du groupe à l'annexe i). Formé de représentants des divers secteurs s'intéressant aux arts – arts visuels, arts de la scène, littérature et arts des médias, de membres du personnel municipal et d'un conseiller municipal – le groupe a discuté d'enjeux et de perspectives dans le domaine. Il a aussi effectué un sondage auprès de groupes d'intéressés, organisé un atelier à l'interne afin de préciser les valeurs, la vision et les principes afférents aux arts, et rédigé un document de travail à des fins d'examen public. Le groupe de travail a par la suite procédé à une série de consultations publiques en février 2002 (voir les conclusions à l'annexe ii). Parmi les participants à ces consultations on comptait des artistes, des représentants bénévoles ou des organismes oeuvrant dans le secteur des arts, des pédagogues, des professionnels du milieu bâti et des gens d'affaires. Essentiellement, le processus d'élaboration des politiques est devenu aussi important que la politique elle-même en raison de l'occasion idéale qu'il offrait d'échanger des points de vue.

Le personnel a colligé les commentaires et ébauché une politique qu'il a présentée au groupe de travail aux fins d'examen et de discussions plus poussées.

#### iv) **La structure de la politique**

La politique est structurée comme suit :

- a) Le **préambule** ou compte rendu de l'héritage de Fredericton dans le domaine artistique et de l'intérêt manifesté par la ville à cet égard
- b) La **raison d'être** ou énoncé de la finalité de la politique
- c) La **définition** de la « culture » et des « arts »
- d) Les **énoncés de valeurs** associés aux arts
- e) L'**énoncé de vision**
- f) L'ensemble des **principes** respectant l'intégrité des arts
- g) L'ensemble des **buts** et **stratégies** pertinentes constituant une sorte de « feuille de route » pour l'avenir

Une fois adoptée par le conseil municipal, cette politique est destinée à faire partie du *Plan municipal de la capitale*. Certains volets de la politique constitueront des principes pratiques dont les procédures correspondantes seront administrées par les divisions appropriées de la structure municipale.

## **II. Politique municipale des arts de Fredericton**

---

### **1.0 Préambule**

Cette politique officialise l'intérêt de la municipalité pour les arts dans la collectivité. La Ville de Fredericton est consciente de l'importance des arts – et de la culture en général – dans la vie de la collectivité. Elle reconnaît qu'une tradition artistique riche contribue à la cohésion sociale par le rayonnement de l'énergie et des idées, qu'elle renforce le sentiment de fierté et d'identité de la localité et qu'elle contribue à la prospérité économique par l'entremise de retombées directes et induites. À titre de capitale provinciale, parce qu'elle compte des établissements d'enseignement importants et qu'elle est un solide centre d'affaires, de recherche et de technologie, Fredericton perçoit les arts comme la base même d'une localité viable et en bonne santé.

### **2.0 Raison d'être de la politique**

La politique encadre les mesures d'action de la municipalité en ce qui a trait aux arts. Ces mesures, y compris l'élaboration ultérieure de politiques et de procédures, souscrivent aux valeurs, à la vision et aux principes directeurs de la politique, dont l'intention est notamment :

- 2.1 de démontrer de façon officielle la place qu'occupent les arts dans la vie de la collectivité et, à ce titre, reconnaître que les arts sont un des moyens par lesquels la Ville s'engage à améliorer la qualité de vie des citoyens et des visiteurs;
- 2.2 de préciser le rôle de la Ville en matière de développement communautaire par l'entremise des arts;
- 2.3 de soutenir le processus de prise de décisions de la Ville en ce qui concerne les investissements, l'aide concrète, la programmation, la promotion et les communications;
- 2.4 d'aider à rationaliser les services que la Ville offre par l'entremise de sa structure opérationnelle.

## 3.0 Définitions

### 3.1 CULTURE

Nous examinons les arts dans le contexte de la « culture », que nous définissons comme suit : **les valeurs, coutumes et traditions qui sont le propre d'une collectivité**. Selon cette définition, la culture s'adresse à tous et fait référence aussi bien à la culture des peuples des Premières Nations qu'à celle des peuples d'antan ou des populations contemporaines, en passant par la culture populaire. La culture englobe aussi les endroits, les événements, les produits et les créations qui renforcent ces valeurs, coutumes et traditions.

### 3.1 LES ARTS

Par « les arts », on entend les activités créatives sous toutes les formes d'expression, y compris celles du passé, du présent et de l'avenir. Les formes actuelles comprennent notamment :

- **les arts visuels** (*peinture, sculpture, gravure de reproduction, métiers d'arts, photographie et techniques mixtes*);
- **les arts littéraires** (*œuvres d'imagination, ouvrages généraux créatifs, poésie, écriture dramatique*);
- **les arts de la scène** (*théâtre, musique, danse, opéra*);
- **les arts des médias** (*cinéma, vidéo, enregistrements sonores, cyberart*);
- **l'industrie des arts** (*métiers d'arts en série, édition, graphisme et création de surface*);
- **les arts civiques** (*architecture, aménagement paysager, art urbain, art dans les lieux publics*);
- **les arts propres à une culture** (*arts influencés par les valeurs, coutumes et traditions des peuples des Premières Nations et arts influencés par les valeurs, coutumes et traditions des peuples d'antan ou des populations contemporaines*);
- **les arts communautaires** (*arts récréatifs, arts inspirés par la variété ou la nouveauté*)

Dans l'ensemble, nous définissons les arts comme **ces démarches de création par lesquelles la culture s'exprime et est perçue, interprétée et présentée**.

## **4.0 Les valeurs associées aux arts à Fredericton**

- 4.1 La Ville de Fredericton valorise l'importance des arts comme instruments de l'expression de nos sentiments d'appartenance à la communauté et d'identité, grâce à une suite ininterrompue d'activités artistiques et par l'entremise d'évènements, de spectacles, d'expositions et de festivals qui s'échelonnent sur toute l'année.
- 4.2 La Ville de Fredericton valorise cette faculté qu'ont les arts de canaliser la démarche créatrice de tout un chacun, de rapprocher les gens, de les stimuler, et de véhiculer des idées.
- 4.3 La Ville de Fredericton valorise le rôle de toutes les parties intéressées – artistes professionnels, amateurs ou de la relève – dans le développement personnel des résidents de tous âges, qu'il s'agisse de participants dynamiques ou plus passifs.
- 4.4 La Ville de Fredericton valorise la contribution des trois peuples fondateurs – les Premières Nations, les Acadiens et autres francophones et les Anglais – aux arts dans la collectivité. Elle valorise toutes les autres cultures qui enrichissent la mosaïque culturelle et reconnaît la diversité des démarches artistiques.
- 4.5 La Ville de Fredericton valorise les retombées directes et induites du développement des arts dans les domaines du développement économique, du tourisme, de l'éducation et de la revitalisation du centre-ville et des quartiers. Elle valorise aussi le rôle des arts comme moyen d'améliorer la qualité de vie à Fredericton et d'y attirer de nouvelles entreprises.

## **5.0 Vision de Fredericton à propos des arts**

*En tant que capitale du Nouveau-Brunswick, Fredericton est un centre culturel et artistique où créativité, excellence, diversité et liberté d'expression fleurissent dans un cadre accessible et viable.*

## **6.0 Principes directeurs**

- 6.1 **Liberté d'expression** Les artistes ne devraient pas avoir à subir d'entraves abusives à leur démarche créative.
- 6.2 **Excellence** Dans tous les volets artistiques, l'excellence devrait être reconnue, appréciée, encouragée et soulignée.
- 6.3 **Valorisation** Le milieu devrait être propice à l'épanouissement des activités artistiques.
- 6.4 **Innovation** Les efforts artistiques novateurs et entrepreneuriaux devraient être soutenus.
- 6.5 **Accessibilité** Les arts devraient s'adresser à tous; les gens devraient y avoir accès et en bénéficier sans problème.
- 6.6 **Pluralisme** La participation aux activités artistiques, sans égard à la culture, à la langue, à la race, au sexe, au talent, à l'orientation sexuelle ou au rang social, devrait être reconnue, respectée et encouragée.
- 6.7 **Viabilité** Les infrastructures destinées à la création, la production, la présentation, la promotion et la diffusion devraient être maintenues et soutenues.

## **7.0 Buts et stratégies**

### **7.1 DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

*But :*

**Renforcer la collectivité grâce à une démarche continue de planification culturelle stratégique.**

*Stratégies :*

- |                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Analyse</b>       | <p>7.1.1 Le conseil doit mener une étude sur les retombées économiques des arts à Fredericton pour favoriser le développement des arts, d'un milieu d'affaires de qualité et la conclusion de partenariats.</p> <p>7.1.2 Le conseil doit faire et tenir à jour l'inventaire des espaces culturels pour rationaliser les besoins et les priorités des communautés d'intérêts et de la collectivité élargie.</p> <p>7.1.3 Le conseil doit travailler avec les autres ordres de gouvernement à la collecte de statistiques pertinentes sur les arts et la culture dans la région de Fredericton, s'il y a lieu, pour reconnaître les tendances dans le domaine et assurer un suivi.</p> |
| <b>Développement</b> | <p>7.1.4 Le conseil doit analyser la mise en application créative d'outils de planification et de réglementation pour le développement des arts et d'espaces de création.</p> <p>7.1.5 Le conseil doit poursuivre ses efforts pour faire du Quartier historique de la garnison un « centre de festivals » voué à l'histoire, à la culture, aux arts et à l'artisanat de Fredericton. Pour desservir la communauté artistique, le conseil doit, en collaboration avec les autres ordres de gouvernement, poursuivre l'aménagement des lieux de façon à inclure les commodités requises par la programmation.</p>  |
| <b>Partenariats</b>  | <p>7.1.6 Le conseil admet qu'il est sage de mettre en place des politiques et d'élaborer des programmes et des procédures compatibles avec ce qui se fait ailleurs. Il doit chercher à établir des partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) avec les autres ordres de gouvernement quant aux possibilités de développement des arts, y compris la rationalisation des espaces culturels, des programmes, des ententes de financement et de la production;</li></ul>   |

- b) avec les établissements d'enseignement pour mettre en oeuvre des occasions d'apprentissage communes et d'autres programmes et initiatives;
- c) avec le milieu des affaires et les organismes de développement économique afin de prendre part et de contribuer à la valorisation des espaces culturels;
- d) avec les responsables des espaces culturels pour faciliter l'utilisation de ces espaces à l'occasion de spectacles, d'expositions et d'autres événements artistiques;
- e) avec les organismes locaux et les attractions du domaine artistique en ce qui concerne les occasions de promotion et l'élaboration de thèmes, ainsi que le développement de produits touristiques de qualité et authentiques;
- f) avec les groupes communautaires, y compris les organisations de loisirs, pour créer des possibilités communes dans le domaine artistique;
- g) avec des communautés culturelles pour encourager les activités interculturelles;
- h) avec les regroupements de professionnels, notamment les réseaux pancanadiens d'employés municipaux chargés du volet culturel, pour demeurer à l'avant-garde des pratiques exemplaires en matière de planification culturelle.

## 7.2 INVESTISSEMENT

### *But :*

**Accroître le bien-être économique et social de la collectivité en contribuant à la stabilité des artistes et des organismes du secteur des arts.**

### *Stratégies :*

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Financement</b> | <p>7.2.1 Le conseil doit accorder du soutien financier aux organismes à but non lucratif du domaine des arts qui souhaitent organiser un événement ou mettre en œuvre un projet ou une activité d'intérêt collectif; la formule d'aide sera établie annuellement.</p> <p>7.2.2 Le conseil doit examiner les nouvelles perspectives de financement avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé.</p> |
| <b>Emploi</b>      | <p>7.2.3 Le conseil doit rémunérer de façon juste et équitable tous les artistes professionnels dont il retient les services et soutenir leurs programmes.</p>  |

- Installations** 7.2.4 Le conseil doit continuer à instaurer des espaces culturels, tant intérieurs qu'extérieurs, et à fournir un appui en ce sens, toujours compte tenu de l'analyse des besoins et de la faisabilité.

### 7.3 ACCÈS ET SENSIBILISATION

***But :***

**Rendre les arts plus visibles à Fredericton et les intégrer dans le quotidien de la collectivité.**

***Stratégies :***

**Art dans  
les endroits publics**

Conformément au plan opérationnel, le conseil doit exposer ou présenter dans des lieux qui lui appartiennent des œuvres (arts visuels, littéraires, de la scène ou des médias) d'artistes locaux, qu'ils soient professionnels, amateurs ou de la relève.

- 7.3.2 Le conseil doit élaborer et gérer une politique des arts dans les espaces publics extérieurs qui sont sous son contrôle direct.
- 7.3.3 Le conseil doit mettre en place des mécanismes pour stimuler l'acquisition et la présentation d'œuvres artistiques dans les nouveaux aménagements, au moyen d'ententes d'aménagement ou de règlements municipaux, notamment.

**Dons**

- 7.3.4 S'il y a lieu, le conseil doit accepter les dons d'œuvres d'art pour ses édifices publics et les espaces extérieurs qui s'y prêtent.

**Arts civiques**

- 7.3.5 Le conseil doit favoriser l'essor d'un milieu bâti dont la qualité correspond au rôle de Fredericton comme capitale provinciale :
- a) en envisageant l'intégration des beaux-arts et des métiers d'arts dans les ouvrages de travaux publics et les édifices gouvernementaux;
  - b) en reconnaissant par des moyens officiels comme la remise de prix les ouvrages d'architecture, les aménagements paysagers et l'art civique de valeur dans la collectivité.

**Arts**

**Communautaires**

- 7.3.6 Le conseil doit concevoir, soutenir et promouvoir des activités pour les adultes, les aînés et les jeunes et encourager l'interdisciplinarité comme les arts et les activités sportives ou récréatives, les arts et le multiculturalisme.

- Participation** 7.3.7 Le conseil reconnaît l'importance des bénévoles dans le secteur des arts et doit songer à nommer des artistes et des représentants d'organismes du domaine aux comités et groupes de travail qui s'emploient à réaliser le mandat de la Ville, tout en incitant ses employés à participer à la vie artistique à titre bénévole.

## 7.4 FACILITATION

### *But :*

**Consolider l'efficacité opérationnelle des activités artistiques.**

### *Stratégies :*

#### **Services pour les festivals/ évènements**

- 7.4.1 Le conseil doit assurer une coordination efficace des festivals et évènements, y compris l'encadrement en ce qui a trait aux permis.
- 7.4.3 Le conseil doit continuer à soutenir les promoteurs de festivals et d'évènements en mettant à leur disposition des espaces d'information ou de vente partagés.

#### **Services en nature**

- 7.4.4 Le conseil doit offrir une gamme flexible de services concrets (fermeture de rues, tables de pique-nique, clôtures, etc.) à l'occasion des festivals, évènements et autres manifestations artistiques et fournir un guide de l'utilisateur sur les services.

#### **Production**

**cinématographique** 7.4.5 Le conseil doit faciliter la production de films à Fredericton, dans la mesure du possible.

#### **Services de tourisme**

- 7.4.6 En collaboration avec les autres ordres de gouvernement, le conseil doit faire la promotion active de Fredericton en tant que destination culturelle et profiter de toutes les occasions possibles pour promouvoir les arts dans ses publications touristiques.
- 7.4.7 En collaboration avec les parties intéressées du domaine des arts, le conseil doit fournir de l'aide à l'élaboration de produits touristiques authentiques associés aux arts et à la culture.

Services de  
communication  
et de promotion

- 7.4.8 Le conseil doit mettre à la disposition des résidents, visiteurs et organismes du secteur des arts de l'information exacte et à jour et faire la promotion des arts et des activités artistiques.

## 7.5 GOUVERNANCE

### *But :*

**Fournir une structure administrative efficace et efficiente pour desservir les communautés d'intérêts dans le domaine des arts et de la culture.**

### *Stratégies :*

Comité consultatif  
des arts

- 7.5.1 Le conseil doit nommer, avec l'accord de la communauté artistique, un comité d'intéressés constitué entre autres de professionnels du milieu des arts, qui le conseillera sur les questions ayant une incidence sur le développement des arts dans la municipalité, notamment l'art dans les endroits publics, les dons d'œuvres d'art, les expositions dans les espaces appartenant à la ville, la participation des jeunes, des aînés et d'autres groupes, ainsi que les investissements financiers. Le comité consultatif des arts doit rendre compte à la collectivité de la mise en oeuvre des stratégies décrites dans la politique et permettre les discussions sur les enjeux.

Personnel  
à temps plein

- 7.5.2 Le conseil doit affecter du personnel à la promotion des valeurs associées aux arts dans la municipalité, à la coordination de la mise en oeuvre de la politique, à l'aide des bénévoles et des professionnels du milieu des arts, à la recherche d'occasions d'affaires et de possibilités de partenariat et à un échange harmonieux de l'information entre les services municipaux.

### **III. Annexes**

---

#### **i) Membres du groupe de travail sur la politique des arts**

##### **Coprésidents**

**Ross Leckie**, directeur, création littéraire, département d'anglais, Université du Nouveau-Brunswick; rédacteur en chef de *The Fiddlehead*; Fredericton Arts Alliance

**Laurie Glenn**, chef de la programmation et des communications, Galerie d'art Beaverbrook

##### **Membres**

**Bernadine Perley**, artiste de la communauté artistique autochtone

**Tony Merzetti**, coordonnateur, New Brunswick Filmmakers' Co-operative

**Trudy Gallagher**, artiste et artisane, Bejewel

**Janice Wright-Cheney**, artiste en arts visuels, formatrice, Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick

**Ilkay Silk**, coordonnateur (théâtre), Université St. Thomas

**Melissa Durling**, directrice générale, Festival Harvest Jazz and Blues

**Christian Whalen**, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick; Jeunesses musicales

**Andy Belyea**, commerçant du centre-ville de Fredericton, Joy of Framing

##### **Conseil municipal de Fredericton**

**Maire adjoint Walter Brown**

##### **Personnel**

**Bill DeGrace**, Services d'aménagement, Bureau du patrimoine et des affaires culturelles, coordonnateur de projet

**Colleen Hanna**, Division des loisirs des Services communautaires

**Dave Seabrook**, Services d'aménagement, Division du tourisme

## ii) Conclusions de la consultation publique

Voici les principales conclusions de la série de consultations publiques qui ont eu lieu au début de 2002 ainsi que des réflexions tirées des mémoires présentés :

- a) **Conscience de la valeur des arts** – Les répondants ont souligné l'importance pour les décideurs d'être conscients de la contribution des arts à la qualité de vie et des retombées économiques générées par une telle qualité. Certains avaient le sentiment que le fossé est encore trop important entre les artistes et la collectivité et que la Ville a un rôle à jouer dans la promotion et le rayonnement, voire dans l'éducation, pour effacer l'impression apparente d'une communauté artistique repliée sur elle-même. On jugeait également que les représentants de tous les services municipaux devraient être sensibilisés à la valeur des arts afin d'intégrer ces notions dans leurs propres activités.
- b) **Excellence, authenticité et professionnalisme** – Bon nombre de répondants voulaient s'assurer qu'une politique reconnaît les artistes comme des professionnels qui devraient faire partie des comités consultatifs et être consultés à propos des produits et des programmes culturels proposés par la Ville. Étant donné que l'excellence garantit la viabilité à long terme, les répondants ont le sentiment que tout « produit » élaboré, un produit de tourisme culturel par exemple, doit avoir une qualité et une authenticité qui respectent la valeur artistique. Par contre, certains estimaient que le « populisme » – soit les arts et les divertissements courus et les expressions de l'art amateur – est de rigueur si l'on veut rejoindre l'ensemble de la collectivité.
- c) **Installations** – De l'avis de plusieurs répondants, ce n'est que tout récemment que le dossier de la Ville s'est étoffé au chapitre des investissements dans les installations culturelles, grâce à l'acquisition du Playhouse. On croit que la Ville pourrait faire plus, que ce soit par des crédits affectés ou des suppléments au loyer accordés aux artistes ou organismes oeuvrant dans le domaine. On a identifié trois types d'installations : un centre géré par les artistes, un lieu de présentation multifonctionnel et des installations en plein air dans les parcs et les espaces ouverts. On a accordé une attention toute particulière aux efforts actuels de conversion de la Charlotte Street School en un centre d'arts et d'apprentissage géré par les parties intéressées du secteur des arts, une initiative de la Fredericton Arts Alliance. On a souligné le potentiel d'un tel centre pour la formation et le rayonnement ainsi que pour la revitalisation du quartier.
- d) **Les arts et le milieu bâti** – Plusieurs répondants ont fait remarquer que les arts et la culture sont indissociables du milieu bâti. Ils ont souligné qu'une ville riche sur le plan artistique ne saurait être dépourvue d'immeubles agréables à l'œil. On a aussi fait observer que la qualité architecturale des édifices du centre-ville s'est appauvrie au cours des dernières années. Par ailleurs, dans le

même ordre d'idée, on a réclamé plus d'oeuvres artistiques dans les endroits publics, y compris l'affectation d'un pourcentage des budgets de construction à l'art public, comme c'est la pratique dans d'autres villes.

- e) **Financement** – Certains répondants ont souligné que le niveau de financement des arts n'était pas suffisant. Ils ont mentionné que le niveau actuel n'est qu'un premier pas et ne saurait se comparer à celui d'autres localités de même importance. Le processus d'attribution des subventions devrait également être transparent.
- f) **Services** – Bon nombre de répondants ont souligné que leurs organismes ne pouvaient compter que sur des ressources humaines limitées et que les bénévoles du domaine des arts s'essouffent fréquemment. Ils ont soutenu avec énergie que, si la Ville n'était pas en mesure d'assurer un meilleur financement, elle devait à tout le moins assumer un rôle plus appréciable et plus efficace au chapitre de la facilitation, de la coordination d'événements et de programmes, des conseils aux organismes et de la fourniture de services concrets. Certains ont fait observer que les « tracasseries administratives » semblent nombreuses en ce qui a trait à l'organisation d'événements, par exemple le nombre de personnes qu'il faudra peut-être appeler avant d'obtenir ce que l'on veut ou encore le nombre de demandes de permis qu'il faudra sans doute remplir. Ils ont aussi fait remarquer que, du point de vue des arts, le calendrier des événements sur le site web et les guides imprimés ne sont pas aussi conviviaux que ceux d'autres localités, tous les événements artistiques ne semblant pas correspondre à l'une ou l'autre des rubriques. D'autres ont constaté des lacunes en ce qui concerne les programmes et les produits, comme les tournées de studios ou l'art public, auxquels il faut donner de l'essor. Ils ont rapporté que, de toute évidence, le fonctionnement de la Ville s'en porterait mieux si on faisait preuve de plus d'initiative. Certains ont vu dans la création de la Commission de la capitale provinciale, qui a fait l'objet d'une étude ces dernières années, une solution possible aux problèmes vécus sur le plan de l'administration et des services dans le domaine culturel.
- g) **Inclusivité** – Des répondants se sont dits inquiets du fait que certains éléments non négligeables de la société et de la culture à Fredericton étaient mis à l'écart ou négligés et qu'il faudrait en tenir compte d'une manière ou d'une autre dans la politique. Plus particulièrement, la tendance veut que l'on concentre le développement des arts à Fredericton Sud en raison de la proximité du centre-ville et des universités; il va sans dire qu'on pourrait faire davantage à Fredericton Nord à ce chapitre, notamment en raison de l'apport potentiel des autochtones des Premières Nations. En outre, il existe un fossé tenace entre citadins et étudiants et il serait bon d'éliminer ces barrières perçues ou bien réelles. Enfin, il est particulièrement intéressant de noter que les artistes autochtones et francophones ont le sentiment que la politique devrait respecter et promouvoir leur héritage et leur contribution au domaine des arts.